

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le jeudi 18 juin 2015, à 19h00, dans la salle municipale, sous la présidence de M. Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna (20h10) et Guy Lavoie ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Messieurs les conseillers Raymond Paulhus et Gabriel Cheeney sont absents.

### **Quorum**

Les membres du Conseil ont tous reçus l'avis de convocation. Au moment de débiter la réunion, quatre membres sont présents. La séance est déclarée régulièrement constituée.

### **ORDRE DU JOUR SELON AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du Conseil n'étant pas tous présents, seuls les sujets mentionnés à l'avis de convocation peuvent être traités :

1. Reddition de compte Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
2. Engagement et autorisation dépôt programmation partielle TECQ 2014-2018
3. Projet de Deck hockey
4. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

### **15-06-13 AUTORISATION DÉPÔT REDDITION DE COMPTE MTQ 2014**

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de 70 954 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe a présenté, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'**Annexe B** et/ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

15-06-13

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier, appuyé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

#### **15-06-14 DÉPÔT PROGRAMMATION PARTIELLE TECQ 2014-2018**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

15-06-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **15-06-15 APPUI PROJET DECK HOCKEY, COMITÉ DES LOISIRS**

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure inc., en collaboration avec le Comité local de développement Saint-Bonaventure inc. (COLOC), souhaite diversifier les activités sportives et de loisirs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bonaventure en maximisant l'utilisation des infrastructures de la patinoire;

Considérant que la Municipalité est à refaire le système d'éclairage pour permettre un meilleur éclairage à meilleur coût de toute la surface de la patinoire qui ne sert actuellement que l'hiver;

Considérant que le projet répond à un besoin de vitalisation et dynamisation de la collectivité;

- 15-06-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents que la Municipalité de Saint-Bonaventure :
- appuie le projet d'aménagement d'un terrain sportif « Deck hockey et plus » dans la patinoire ;
  - autorise le Comité des Loisirs St-Bonaventure inc., en collaboration avec le COLOC, à effectuer les travaux prévus au projet;
  - s'engage à fournir les fonds requis pour la réalisation du projet jusqu'à un montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **15-06-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 15-06-16 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 20h30, la séance est close.

---

Félicien Cardin, maire

---

Claire Côté, dir. gén./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles au poste budgétaire affecté par la résolution numéro 15-06-15.

---

Claire Côté, secrétaire-trésorière.

